



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 06 février 2025 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 29 janvier 2025.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRES, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, M. BOICHE, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR et M. MECHIN.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DEDIANNE Alain, M. DAPOIGNY avaient respectivement donné procuration à M. BOURDOUNE et Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD, M. DEDIANNE Mickaël et Mme SEDIRA.

Excusé : M. SANDRAS.

Secrétaire de séance : Mme LAMY Caroline

N° 2025-005 : REGIE PUBLICITAIRE : FIXATION DE TARIFS

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité (1 abstention),

- FIXE les tarifs suivants des encarts publicitaires pour deux parutions annuelles dans le bulletin municipal :

Taille	Dimensions (en mm)	Prix HT	Prix TTC
1/12	1 90 X h 45	400 €	480 €
1/8	1 90 X h 65	600 €	720 €
1/4	1 90 X h 135	800 €	960 €
1/2	1 190 X h 135	1 100 €	1 320 €
1 page	1 190 X h 275	1 500 €	1 800 €

- DIT que ces tarifs sont assujettis à la TVA au taux de 20 %, selon l'article 278 du Code Général des Impôts.

Suivent les signatures.

Nicolas BOURDOUNE
Maire
(Nièvre)